

Vide-Greniers

Organisé par le

Comité de Jumelage de Noirmoutier

Dimanche 29 Juillet 2018

Place de la Prée au Duc

85330 Noirmoutier en l'Île

BULLETIN D'INSCRIPTION

à découper et à retourner sous enveloppe au plus vite
à l'adresse ci-après :

Gérard Moreau 89, rue du Général Leclerc 85330 NOIRMOUTIER en L'Île

(e-mail : moreau.gerard2@gmail.com - tél 09 52 81 03 89)

Mme/Mlle/M.

Prénom

Adresse :

Code Postal. Ville

Tél. Portable

e-mail.

s'inscrit au vide-greniers du **29 Juillet 2018** et réserve mètres,

Ci-joint un chèque de € à l'ordre du **COMITÉ de JUMELAGE DE NOIRMOUTIER** ainsi qu'une copie de ma carte d'identité,

et accepte de se conformer au règlement de cette manifestation.

A le

Signature (1)

(1) précédée de la mention manuscrite « **lu et approuvé** ».

Conditions de participation – Règlement (à conserver)

- 1- Ce vide-greniers, organisé par le **COMITÉ DE JUMELAGE DE NOIRMOUTIER** est réservé aux particuliers. La vente par des enfants est autorisée sous responsabilité parentale.
- 2 - Ce vide-greniers aura lieu de 9 à 18 heures, le **dimanche 29 Juillet 2018, Place de la Prée au Duc à Noirmoutier**. Le déballage débutera à 7h30. L'accueil des participants se fera à partir de 7h00 et l'installation devra impérativement être terminée à 9h00. Les véhicules devront être retirés et stationnés sur le parking le plus proche.
- 3 - Le **COMITÉ DE JUMELAGE DE NOIRMOUTIER** assure la publicité de ce vide-greniers par voie d'affiches, de presse et distributions de flyers.
- 4 - Les emplacements sont loués sans tables ni chaises, et sont attribués en fonction de l'arrivée chronologique des inscriptions accompagnées de leur règlement à l'ordre du **COMITÉ DE JUMELAGE DE NOIRMOUTIER**.
- 5 - **Conditions : 10 € les 3 mètres**. Chaque emplacement supplémentaire sera loué par tranche de 3 mètres. Lors de l'inscription, les Exposants doivent faire retour du **présent bulletin d'inscription** dûment complété, régler la totalité de la somme **PAR CHEQUE**, et y joindre obligatoirement une **photocopie de leur carte d'identité** ou du permis de conduire ; l'inscription ne sera prise en compte qu'à réception de l'ensemble de ces documents, et ce, dans la limite des places disponibles. A défaut, les places seront attribuées à d'éventuels autres demandeurs.
Une **inscription au plus vite est vivement recommandée**, bien qu'elle soit acceptée au plus tard 5 jours avant la date de la manifestation, et ce, dans la limite des places restant disponibles (tenir compte du temps d'acheminement du courrier postal).
L'exposant s'assurera que son inscription a bien été prise en compte.
En aucun cas, la participation ne sera remboursée, même en cas d'intempéries.
- 6 - Le nombre de places étant limité, il n'y aura plus de possibilité d'inscriptions dès que celui-ci sera atteint.
- 7 - Les organisateurs se réservent **le droit de sélectionner les participants**. Ceux-ci sont responsables de la provenance et de la vente des objets qu'ils proposent au public.
- 8 - Chaque participant s'engage à ne vendre que des objets usagés (personnels et mobiliers), ce qui exclut la revente d'objets confiés par un commerçant et devra laisser son **emplacement propre après la manifestation**.
- 9 - Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisation. Ils doivent donc, de ce fait, **être couverts par leur propre assurance**.
- 10 - En cas d'impossibilité à être présent le jour même, et afin de satisfaire les participants qui sont sur la liste d'attente, prière de bien vouloir prévenir.